



Trop perçu intérim réclamer 10ans après

Par patate56

Bonjour, mon compagnon viens de changer de voie et ce fait embauché prochainement en intérim. Il retourne chez Manpower avec qui il a travaillé il y a de ça ?? de 10ans.

Lors de l'échange téléphonique pou4 mettre le nouveau contrat au point on l'informe également qu'on lui réclame un trop perçu de 300?... Hors ces 12 dernières années il n'a changer ni de numéro de téléphone ni d'adresse (jusqua l'année dernière) et il n'a jamais reçu le moindre appels ou courrier en ce sens de toutes ces années...

L'agence est elle en droit de réclamer cette somme des années après? Si oui comment doit elle le prouver .?

Par vivi2501

bonjour,

Vous pouvez adresser un email auprès de l'inspection du travail qui vous répondra dans les plus brefs délais

Par Vladou

Les créances salariales se prescrivent après 3 ans.

Ainsi, l'entreprise d'intérim ne peut pas demander cette somme.

(Article L3245-1 du code du travail)